

Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-8

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 février 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUMIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAIN, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUMIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Constance de PÉLICHY à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Maintien ou non de la délégation de fonction du 5^{ème} Adjoint au Maire

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans sa rédaction issue de l'article 143 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui précise que lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Monsieur Christophe BONNET a été élu 5^{ème} adjoint au Maire lors de la séance du conseil municipal du 26 juillet 2024

Conformément à l'article L. 2122-18 du CGCT, il a reçu délégation par arrêté 511/2024 du 26 juillet 2024 dans les domaines de l'urbanisme et de l'espace public.

VU l'arrêté du maire 64/2025 retirant ses délégations au 5^{ème} adjoint

Le vote sur le maintien de l'adjoint dans ses fonctions doit en principe avoir lieu au scrutin public (CE, 5 juillet 2018, n° 412721 : « les délibérations du conseil municipal sur le maintien d'un adjoint dans ses fonctions sont votées dans les conditions de droit commun prévues par l'article L.2121-21 du CGCT, alors même que les délibérations relatives à la désignation d'un adjoint le sont dans le cadre des dispositions spéciales des articles L.2122-7 à L.2122-7-2, qui imposent toujours le vote au scrutin secret »), sauf si au moins un tiers des membres du conseil présents réclame un scrutin secret (article L.2121-21).

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer tout d'abord sur la nature du scrutin (secret ou public) et ensuite sur le maintien ou non de M. Christophe BONNET dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Après le vote au scrutin secret, **le Conseil Municipal**, DECIDE de ne pas maintenir M. Christophe BONNET dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250305-2025_2_8-DE

S²LOW

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins blancs : 6
- CONTRE le maintien : 22
- POUR le maintien : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 23

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le
ID : 045-214501462-20250305-2025_2_9-DE

Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-9

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 20 février 2025
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Constance de PÉLICHY à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Fixation du nombre d'adjoints

Conformément à l'article L.2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

VU la délibération n° 2024-4-72 du 26 juillet 2024,

VU la délibération n°2025-2-8 adoptée lors de la présente séance de l'assemblée ; relative à l'avis du Conseil Municipal sur le maintien d'un Adjoint au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Steve RENARD, Mme Gabrielle BREMOND, Mme Manuela CHARTIER)

CONSERVE le nombre de 7 Adjointes au Maire parmi ses membres en exercice.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-10

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 20 février 2025
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUMIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUMIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Constance de PÉLICHY à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Election du 5^{ème} adjoint

VU les articles L 2122-1 et L 2122-2 du C.G.C.T ;

VU la délibération n° 2025-2-8 de la présente séance, relative à l'avis du Conseil Municipal sur le maintien d'un Adjoint au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations ;

VU la délibération n°2025-2-9 maintenant le nombre d'adjoint à 7

Considérant qu'il est proposé de remplacer le poste de 5^{ème} adjoint dans l'ordre du tableau

Considérant tous ces éléments et la nouvelle organisation souhaitée, il est proposé à l'Assemblée de procéder à l'élection d'un Adjoint ;

Conformément à l'article L 2122-7 et suivant du CGCT, si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Le Maire procède au recensement des candidats à cette fonction. Après avoir pris connaissance de la candidature de Monsieur Dominique THENAULT au poste d'Adjoint, le Conseil Municipal a procédé au vote à main levée.

Avec 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Steve RENARD, Mme Gabrielle BREMOND, Mme Manuela CHARTIER), Monsieur Dominique THENAULT a été proclamé 5^{ème} Adjoint.

Le Maire,
Katia BAILLY

Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Le secrétaire de séance



Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-11

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 20 février 2025
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Reprise anticipée du résultat 2024 du budget principal

- VU l'instruction comptable M57 prévoyant que les résultats d'un exercice doivent être affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif,
- VU l'article L 2311-5 du CGCT permettant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AFFECTE les résultats provisoires de clôture 2024 dans le budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 3 133 296,69 €
Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement
« résultat antérieur reporté ».
- Section d'investissement : résultat de clôture déficitaire de 271 030,11 € est repris en dépenses au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-12

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 20 février 2025
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUTIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Reprise anticipée du résultat 2024 du budget annexe de l'eau

- VU l'instruction comptable M49 prévoyant que les résultats d'un exercice doivent être affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif,
- VU l'article L 2311-5 du CGCT permettant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2024 du budget annexe de l'eau comme suit :

- Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 669 098,84 €
- Obligation d'affectation en recettes au compte 1068 « Réserves » de la section d'investissement pour un montant de 90 517,65 €
- Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté » pour un montant de 578 581,19 €
- Section d'investissement : résultat de clôture excédentaire de 78 712,65 € est repris en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Maire,
Katia BAILLY

Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Le secrétaire de séance



Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-13

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 20 février 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Reprise anticipée du résultat 2024 du budget annexe de l'assainissement

- VU l'instruction comptable M49 prévoyant que les résultats d'un exercice doivent être affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif,
- VU l'article L 2311-5 du CGCT permettant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2024 du budget annexe de l'assainissement comme suit :

- Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 446 494,56 €
Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement
« résultat antérieur reporté ».
- Section d'investissement : résultat de clôture excédentaire de 392 870,76 € est repris en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le
ID : 045-214501462-20250305-2025_2_14A-BF

Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-14

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 20 février 2025
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PELICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Vote du budget primitif 2025 : budget principal

VU la délibération N° 2025-1-1 du 30 janvier 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025,

VU l'avis favorable de la Commission des finances qui s'est réunie le 19 février 2025,
Considérant le projet de budget communal présenté par Madame Le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Steve RENARD, Mme Gabrielle BREMOND, Mme Manuela CHARTIER)

ADOpte le budget primitif 2025 de la commune, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250305-2025_2_14A-BF



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Propositions 2025
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 757 863,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	6 472 689,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	135 000,00 €
Chapitre 65	Charges gestion courante	551 423,00 €
Chapitre 66	Charges financières	54 880,08 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	10 000,00 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements	43 000,00 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>		<i>10 024 855,08 €</i>
Chapitre 023	Virement à la section Investissement	3 842 964,17 €
Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts	746 200,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		14 614 019,25 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Propositions 2025
Chapitre 013	Atténuations de charges	103 181,00 €
Chapitre 70	Ventes Produits	929 551,00 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	2 093 243,00 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	5 732 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	2 408 688,56 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion	110 844,00 €
Chapitre 76	Produits financiers	37 215,00 €
Chapitre 77	Produits spécifiques	5 000,00 €
<i>Total Recettes Réelles</i>		<i>11 419 722,56 €</i>
Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts	61 000,00 €
002	Résultat N-1	3 133 296,69 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		14 614 019,25 €

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250305-2025_2_14A-BF

SLO

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2025
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	576 000,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	189 300,00 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	56 726,60 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 873 870,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	85 000,00 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	100 200,00 €
Opération 202102 Rénovation thermique Hôtel de Ville	2 300 888,90 €
Opération 202104 Opération cœur de ville	824 198,32 €
Opération 202301 Piste cyclable Ouest	319 638,43 €
Opération 202302 Cité Petit (travaux)	761 330,68 €
Opération 202303 Gendarmerie	60 043,32 €
Opération 202401 Sauvegarde Eglise St Michel	600 000,00 €
Opération 202402 Rénovation restaurant scolaire Chêneries	200 000,00 €
Opération 202501 Portes Vertes	300 000,00 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>	<i>8 247 196,25 €</i>
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	61 000,00 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	719 000,00 €
001 Résultat N-1	271 030,11 €
Restes à réaliser	540 567,12 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	9 838 793,48 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2025
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	360 000,00 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	950 390,58 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	1 129 348,42 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	1 150,00 €
Chapitre 024 Produits des cessions	220 324,92 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	<i>2 661 213,92 €</i>
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	746 200,00 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	719 000,00 €
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	3 842 964,17 €
Restes à réaliser	1 869 415,39 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	9 838 793,48 €

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance

Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-15

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 20 février 2025
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Vote des taux de fiscalité 2025

VU les articles 1636 B sexies à 1639 A du code général des impôts,

VU l'avis favorable de la Commission des finances qui s'est réunie le 19 février 2024,

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant que l'équilibre du budget 2025 ne nécessite pas d'augmentation des taux des taxes locales municipales, et que par conséquent le conseil municipal souhaite maintenir les taux actuels,

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 30 janvier 2025, il est proposé de maintenir les taux au niveau de 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte les taux de fiscalité ci-dessous pour 2025

Désignation Taxes	Taux 2024 pour rappel	Taux 2025
Taxe d'habitation	20,65%	20,65%
Taxe foncière propriétés bâties	57,21%	57,21%
Taxe foncière propriétés non bâties	69,74%	69,74%

CHARGE Madame le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Maire, électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Le secrétaire de séance

Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-16

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 février 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Vote du budget primitif 2025 : budget annexe de l'eau

VU la délibération N° 2025-1-3 du 30 janvier 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 du budget annexe de l'eau,

VU l'avis favorable de la Commission des finances qui s'est réunie le 19 février 2025,
Considérant le projet de budget communal présenté par Madame Le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2025 du budget Eau, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2025
Chapitre 011 Charges à caractère général	86 795,00 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	10,00 €
Chapitre 66 Charges financières	13,95 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	0,00 €
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	588 882,24 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	160 000,00 €
Chapitre 014 Atténuations de produits	114 180,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	949 881,19 €

Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Regu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

S²LO

ID : 045-214501462-20250305-2025_2_16-BF

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2025
Chapitre 70 Ventes Produits	337 300,00 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	34 000,00 €
002 Résultat N-1	578 581,19 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	949 881,19 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2025
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	4 350,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	25 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	375 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	310 532,24 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 000,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	29 400,00 €
<i>Restes à réaliser</i>	337 241,05 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 115 523,29 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2025
Chapitre 021 Virement de la section de fonction.	588 882,24 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	160 000,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	29 400,00 €
001 Résultats N-1	78 712,65 €
Chapitre 10 Dotations, fonds et réserves	90 517,65 €
<i>Restes à réaliser</i>	168 010,75 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 115 523,29 €

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-17

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 20 février 2025
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PELICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUTIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUTIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Vote du budget primitif 2025 : budget annexe de l'assainissement

VU la délibération N° 2025-1-2 du 30 janvier 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 du budget annexe de l'assainissement,

VU l'avis favorable de la Commission des finances qui s'est réunie le 19 février 2025,

Considérant le projet de budget communal présenté par Madame Le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2025 du budget Assainissement, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2025
Chapitre 011 Charges à caractère général	84 140,00 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	52 000,00 €
Chapitre 66 Charges financières	58 762,00 €
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	381 092,56 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	390 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	965 994,56 €

Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

S²LO

ID : 045-214501462-20250305-2025_2_17-BF

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2025
Chapitre 70 Ventes Produits	447 700,00 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	71 800,00 €
002 Résultat N-1	446 494,56 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	965 994,56 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2025
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	86 000,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	16 500,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	577 363,32 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	400 000,00 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 800,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	108 000,00 €
<i>Restes à réaliser</i>	12 300,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 271 963,32 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2025
Chapitre 021 Virement de la section de fonction.	381 092,56 €
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	390 000,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	108 000,00 €
001 Résultats N-1	392 870,76 €
<i>Restes à réaliser</i>	0,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 271 963,32 €

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le
ID : 045-214501462-20250305-2025_2_18-DE

Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-18

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 20 février 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Versement des subventions 2025 aux associations

VU l'avis favorable de la Commission des finances qui s'est réunie le 19 février 2025,

Conformément à la réglementation en matière de comptabilité publique, le Conseil municipal doit délibérer pour attribuer les subventions 2025 aux associations.

Pour l'exercice 2025 une enveloppe de 2 500 € est prévue pour les déplacements éloignés et exceptionnels (hors Région Centre) pour les associations sportives. Ces affectations complémentaires seront effectuées après sollicitations de l'association et en fonction des critères déterminés. Ces montants seront attribués par délégation du maire par décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte les subventions 2025 aux associations telles qu'elles sont présentées dans la liste annexée à la présente.

Autorise madame le Maire ou l'adjoint délégué à octroyer un montant de subvention supplémentaire pour les déplacements exceptionnels dans la limite de 200 € par association pour l'exercice 2025

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 (article 65748).

Le Maire,
Katia BAILLY

Signé électroniquement par : Katia BAILLY

Date de signature : 11/03/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Le secrétaire de séance



Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 février 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Contribution communale 2025 aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Thérèse

Aux termes de l'article R.442-44 du code de l'éducation, la contribution communale aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire. Cette obligation est étendue aux classes maternelles à la condition expresse que la commune ait donné son accord au contrat d'association concernant ces classes.

Depuis 1991, la contribution obligatoire versée par la commune à l'OGEC de Sainte Thérèse concerne les classes primaires et maternelles, ces dernières étant intégrées dans le contrat d'association conclu le 01/10/1987 entre l'Etat et l'école privée Sainte Thérèse.

Chaque année, le Conseil municipal délibère sur le coût de revient d'un élève de primaire et de maternelle dans les écoles publiques et, en fonction des effectifs de l'école privée, détermine le montant global de la participation annuelle pour l'année N. Les charges prises en compte sont les dépenses de fonctionnement engagées par la commune pour l'année civile N-1 rapportées au nombre d'enfants inscrits dans les écoles publiques à la rentrée. Ce coût de revient par élève est ensuite multiplié par le nombre d'enfants inscrits à l'école privée à la rentrée N-1/N.

Ces modalités de calcul sont conformes aux dispositions de la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012.

Pour 2025, le coût de revient a été évalué à 481,41€ pour un élève de niveau élémentaire et 1 354,62 € pour un élève de maternelle. La contribution totale a été fixée à 46 226 € pour 67 élèves domiciliés sur la commune.

Signé électroniquement par : Katia BAILLY

Date de signature : 11/03/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250305-2025_2_19-DE

S²LO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Steve RENARD, Mme Gabrielle BREMOND, Mme Manuela CHARTIER)

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le projet de convention financière avec l'OGEC de l'école privée Sainte Thérèse tel qu'annexé à la délibération.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-20

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 février 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Vote de la subvention 2025 au CCAS de La Ferté Saint-Aubin

VU l'avis favorable de la Commission des finances qui s'est réunie le 19 février 2025,

VU le budget établi par le Conseil d'Administration du CCAS (centre communal d'action sociale) ;

Afin de garantir le bon fonctionnement du CCAS, il convient de verser une subvention communale de 90 000 € pour équilibrer le budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 90 000 € au CCAS de La Ferté Saint-Aubin.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-21

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 20 février 2025
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Modification N°4 - AP/CP pour la réhabilitation de l'Hôtel de ville

Par délibération n°2021-2-24 du 19 février 2021, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative à la réhabilitation de l'hôtel de ville pour un montant total de 1 173 360 € TTC.

Cette AP a été révisée à plusieurs reprises et lors de sa dernière modification était articulée comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
P202103 (OP 202102)	Réhabilitation de l'hôtel de ville	2 300 000 €	13 500 €	20 205,60 €	56 831,19 €	1 000 000 €	1 000 000 €	209 463,21 €

Au regard de la mise à jour de la programmation des travaux, *et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à la réhabilitation de l'hôtel de ville, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
P202103 (OP 202102)	Réhabilitation de l'hôtel de ville	2 644 900 €	13 500 €	20 205,60 €	56 831,19 €	253 474,31 €	2 300 888,90 €	0 €

Le Maire,
Katia BAILLY
Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Le secrétaire de séance



Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-22

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 20 février 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Modification N°2 - AP/CP Itinéraire cyclable Ouest

Par délibération n°2023-1-26 du 9 février 2023, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative aux travaux de création d'une piste cyclable à l'ouest de la ville pour un montant total de 830 000 € TTC.

Cette AP a été révisée à une reprise et était articulée comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P202301 (OP 202301)	Itinéraire cyclable Ouest	800 000 €	0 €	700 000 €	100 000 €

Au regard de la mise à jour de la programmation des travaux, *et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de création d'une piste cyclable à l'ouest de la ville, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P202301 (OP 202301)	Itinéraire cyclable Ouest	775 000 €	0 €	455 361,57 €	319 638,43 €

Le Maire,
Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Le secrétaire de séance



Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 février 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Modification N°2 - AP/CP Cité Petit

Par délibération n°2023-1-27 du 9 février 2023, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative aux travaux de réhabilitation de la Cité Petit pour un montant total de 930 000 € sans taxe.

Cette AP a été révisée à une reprise et était articulée comme suit :

N° AP	Libellé	Montant sans taxe	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P202302 (OP 202302)	Réhabilitation Cité Petit	1 600 000 €	387,51 €	900 000,00 €	699 612,49 €

Au regard de la mise à jour de la programmation des travaux, et *après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de réhabilitation de la Cité Petit, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant sans taxe	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P202302 (OP 202302)	Réhabilitation Cité Petit	1 620 000 €	387,51 €	858 281,81 €	761 330,68 €

Le Maire,
Katia BAILLY
Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Le secrétaire de séance



Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-24

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 20 février 2025
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Modification N°2 - AP/CP Gendarmerie

Par délibération n°2023-1-28 du 9 février 2023, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative aux travaux de création d'une gendarmerie pour un montant total de 1 050 000 € TTC.

Cette AP a été révisée à une reprise et était articulée comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
P202303 (OP 202303)	Gendarmerie	1 050 000 €	5 456,68 €	60 043,32 €	500 000 €	484 500 €

Au regard de la mise à jour de la programmation des travaux, et *après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de création d'une gendarmerie, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
P202303 (OP 202303)	Gendarmerie	65 500 €	5 456,68 €	0 €	60 043,32 €	0 €

Le Maire,
Katia BAILLY
Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Le secrétaire de séance



Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-25

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 20 février 2025
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Modification N°4 - AP/CP Opération Cœur de ville

Par délibération n°2021-7-117 du 19 novembre 2021, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative à l'opération cœur de ville pour un montant total de 1 700 000 € TTC.

Cette AP a été révisée à plusieurs reprises et lors de sa dernière modification était articulée comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
P202104 (OP 202104)	Réhabilitation cœur de ville	7 300 000 €	45 597 €	51 250 €	140 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	1 063 153 €

Au regard de la mise à jour de la programmation des études puis des travaux, *et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à l'opération cœur de ville, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
P202104 (OP 202104)	Réhabilitation cœur de ville	7 300 000 €	45 597 €	51 250 €	79 742,16 €	824 198,32 €	3 000 000 €	3 299 212,52 €

Le Maire,
Katia BAILLY
Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Le secrétaire de séance



Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-26

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 février 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Modification n°1 AP/CP SAUVEGARDE EGLISE SAINT MICHEL

Par délibération n°2024-2-19 du 14 février 2024, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative à la sauvegarde de l'Eglise St Michel pour un montant total de 911 757 € TTC.

Elle était articulée alors comme suit :

N°AP	Libellé	Montant TTC	CP 2024	CP 2025
P202401 (OP 202401)	Travaux de sauvegarde Eglise St Michel	911 757 €	300 000 €	611 757 €

Au regard de la mise à jour de la programmation des travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de sauvegarde de l'Eglise St Michel, comme suit :

N°AP	Libellé	Montant TTC	CP 2024	CP 2025	CP 2026
P202401 (OP 202401)	Travaux de sauvegarde Eglise St Michel	911 757 €	57 131,54 €	600 000 €	254 625,46 €

Le Maire,
Katia BAILLY
Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Le secrétaire de séance



Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-27

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 20 février 2025
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Modification n°1 AP/CP RESTAURANT SCOLAIRE DES CHENERIES

Par délibération n°2024-2-20 du 14 février 2024, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative à la réhabilitation du restaurant scolaire des Chêneries pour un montant total de 2 800 000 € TTC.

Elle était articulée alors comme suit :

N°AP	Libellé	Montant TTC	CP 2024	CP 2025	CP 2026
P202402 (OP 202402)	Restaurant scolaire des Chêneries	2 800 000 €	100 000 €	1 300 000 €	1 400 000 €

Au regard de la mise à jour de la programmation des travaux, *et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de réhabilitation du restaurant scolaire, comme suit :

N°AP	Libellé	Montant TTC	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
P202402 (OP 202402)	Restaurant scolaire des Chêneries	2 800 000 €	14 315,22 €	200 000 €	1 400 000 €	1 185 684,78 €

Le Maire,
Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Le secrétaire de séance



Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-28

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 février 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Création AP/CP PORTES VERTES

Afin de permettre la réhabilitation du parking du cimetière des Portes Vertes, opération qui se déroulera sur 2 exercices budgétaires, il convient d'ouvrir une autorisation de programme dont le montant global s'élève à 650 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

CRÉE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à la réhabilitation du parking du cimetière des Portes Vertes, comme suit :

N°AP	Libellé	Montant TTC	CP 2025	CP 2026
P202501 (OP 202501)	Portes Vertes	650 000 €	300 000 €	350 000 €

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 20 février 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Contrat de prêts auprès de la Banque des territoires pour le financement des travaux de réhabilitation de la Cité Petit

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2252-1, L.2252-2 et L.2252-5,

VU l'avis favorable de la Commission des finances qui s'est réunie le 19 février 2025,

Considérant l'opération de réhabilitation de la Cité Petit en logements sociaux,

La signature d'une convention APL est subordonnée à la souscription auprès de la banque des territoires de deux prêts sociaux, afin de permettre aux futurs locataires de percevoir des APL, régime d'aide qui leur est le plus favorable.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

Montant de l'emprunt minimum : 43 000 euros sur 5 ans.

Décomposition du prêt :

- 37 584 euros de prêt PLUS sur 5 ans au taux livret A + 0,60
- 5 416 euros de prêt PLAI sur 5 ans au taux livret A -0,20

Estimation cout total des intérêts sur 5 ans : 1257 euros

Signé électroniquement par : Katia BAILLY

Date de signature : 11/03/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250305-2025_2_29-DE

S²LO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

CONTRACTE auprès de la Banque des Territoires un emprunt de 43 000 euros (quarante-trois mille euros) destiné à financer la réhabilitation de la Cité Petit.

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à souscrire cet emprunt et à signer les documents afférents

INSCRIT le montant des remboursements en dépenses obligatoires pour toute la durée du prêt.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-30

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 février 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Attribution de l'accord cadre de fourniture d'équipement, d'outillage et de consommables pour les ateliers des services techniques de la ville de La Ferté Saint-Aubin et de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

- VU l'avis favorable de la commission MAPA qui s'est réunie le 12 février,
- VU la délibération n°2020-4-122 portant sur les groupements de commandes pour les marchés passés par la Ville et la Communauté de Communes des Portes de Sologne pour des besoins communs,
- VU la convention de groupement de commandes pour la passation des marchés, formalisés ou non pour lesquels sont définis les besoins communs de la Ville de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne signé le 16 octobre 2020,

Le marché concerne la fourniture d'équipement, d'outillage et de consommables pour les ateliers des services techniques de la ville de La Ferté Saint-Aubin et de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Une procédure de marché public de fournitures courantes a été engagée. La procédure de passation est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande relevant du code de la commande publique et du CCAG-Fournitures courantes et services de 2021.

Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Le délai d'exécution est prévu pour 1 an renouvelable 3 fois 12 mois.

Il était prévu une décomposition en lot comme suit :

N° de Lot	Intitulé
1	Quincaillerie et consommables
2	Outillage à main
3	Equipements électroportatifs
4	Outillage de jardin

Une publication sur le profil acheteur de la mairie de La Ferté Saint-Aubin et au BOAMP a été mise en œuvre le 11 octobre 2024. La réception des plis était fixée au 15 novembre 2024 à 12 heures.

Compte tenu de l'objet du marché les critères de jugements étaient les suivants pour tous les lots :

Critères	Pondération
Prix des prestations	40%
Valeur technique	60%
2-1 Moyens mis en place pour le suivi administratif et l'exécution	30%
2-2 Délais de livraison proposés, notamment délai d'urgence	10%
2-3 Qualité des produits, du SAV et modalités de gestion de la garantie	20%

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250305-2025_2_30-DE

S²LOW

Les plis suivants ont été remis dans les délais impartis :

Pli n°	Lot	Raison sociale	Prix au DQE
1	4	TRIANGLE	1 756,2 €
2	4	SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT	1 693 €
3	2	ATAC PIECES AUTO SAS	1 572,59 €
4	4	FRANS BONHOMME	1 526,48 €
5	1	SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT FRANCE	DQE non rempli entièrement
	2		1 298,99 €
	3		3 564,72 €
	4		2 180 €
6	1	ETABLISSEMENTS BOSSU CUVELIER	2 696,05 €
	2		715,05 €
	3		2 868,68 €
	4		1 090,8 €
7	1	WURTH FRANCE	2 665,97 €
	2		703,79 €
	4		1 526,6 €
8	1	LEGALLAIS BOUCHARD	2 020,77 €
9	1	AU FORUM DU BATIMENT	3 830,17 €
	2		956,25 €
	3		3 141,71 €
	4		1 027,8 €
10	2	MLOC	1 164,69 €
	3		4 954,98 €
	4		1 323,25 €
11	4	JARDINS LOISIRS 77	1 566,9 €
12	1	QUINCAILLERIE SETIN	1 946,66 €
	2		430,17 €
	3		2 486,88 €
	4		376,9 €

Parmi les 12 entreprises, toutes semblent avoir les capacités techniques et financières au niveau de leurs candidatures pour devenir titulaires du marché.

Considérant le rapport d'analyse des offres, les entreprises arrivant en tête du classement sont les suivantes :

Lot n°	Entreprises	Montant Offre HT
1	QUINCAILLERIE SETIN	1 946,66 €
2	QUINCAILLERIE SETIN	430,17 €
3	QUINCAILLERIE SETIN	2 486,88 €
4	QUINCAILLERIE SETIN	376,9 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à attribuer le marché relatif à la fourniture d'équipement, d'outillage et de consommables pour les ateliers des services techniques conformément à l'avis de la commission MAPA.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 20 février 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 – Halle aux grains

Le projet de travaux pour la réhabilitation de la Halle aux Grains à La Ferté Saint-Aubin est estimé à 1 153 500.00 € et peut prétendre à une subvention au titre de la DETR/DSIL 2025. Le dossier de subvention a été transmis en janvier 2025.

Sur demande de la préfecture, il convient de mettre à jour le plan de financement :

Dépenses	H.T.	TTC	Recettes	H.T.
Travaux	1 153 500 €	1 384 200 €	Département (VOLET 3)	100 000 €
			Etat (DETR/DSIL)	300 000 €
			Autofinancement	753 500 €
Total			Total	1 153 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte le projet de travaux de réhabilitation de la Halle aux grains pour un montant de 1 153 500 € HT et le plan de financement ci-dessus

CONFIRME la sollicitation d'une subvention au titre de la DETR/DSIL 2025

AUTORISE le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention et de signer toutes les pièces y afférent.

Le Maire,
Katia BAILLY
Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Le secrétaire de séance

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2025

n°2025-2-32

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le
ID : 045-214501462-20250305-2025_2_32-DE



Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 février 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Convention Tripartite d'utilisation des équipements sportifs

La convention relative à l'utilisation des installations sportives par le collège du Pré des Rois conclue entre la collectivité, le collège et le Département du Loiret arrivera à son terme le 31 décembre 2025. Le Département du Loiret propose à la collectivité de poursuivre ce partenariat à compter du 1^{er} janvier 2026 en renouvelant le conventionnement actuel pour une nouvelle durée de 4 ans, soit pour la période 2026-2029. La convention concerne les équipements sportifs suivants :

- Halle de sports
- Gymnase Pacalet
- Stade H. Fauquet (terrains de football en herbe et stabilisé)
- Dojo J. Halluin
- Gymnase Paul Guérin
- Espace Sportif et Associatif (salles 1,2 et 3)

Le Collège pourra utiliser les installations sportives mises à disposition selon les jours et les horaires définis dans le planning de réservation. Ce planning sera établi au début de chaque année scolaire (par semestre) avec le Propriétaire des équipements et sera transmis au Département par le Collège.

Toutes les autres activités qu'elles soient sportives ou non, notamment celles de l'Association Sportive Scolaire et de l'UNSS sont exclues du champ d'application de la présente convention. Ces activités font l'objet d'une attribution ponctuelle ou d'une planification annuelle particulière au même titre et dans les mêmes conditions que pour les autres clubs sportifs.

Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Le Département du Loiret s'engage à verser au Propriétaire une contribution financière basée sur les barèmes suivants (barèmes 2025) qui seront actualisés annuellement avec effet au 1^{er} janvier de l'année civile sur la base de la variation annuelle de l'indice INSEE du coût de la construction (variation annuelle de l'indice publiée pour le 4^{ème} trimestre de chaque année civile). La 1^{ère} actualisation prendra effet au 1^{er} janvier 2026.

Pour rappel, la participation départementale en 2024 était la suivante :

Installations couvertes	10,35 € de l'heure
Terrain extérieur	5,15 € de l'heure

Présenté lors des commissions départementales du 2^{ème} trimestre 2025, cette convention doit également être proposée en parallèle au Conseil délibérant de la collectivité afin qu'elle puisse ensuite être soumise en Conseil d'Administration du collège puis être signée par l'ensemble des acteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention Tripartie d'utilisation des équipements sportifs, établie entre le Département du Loiret, la Commune et le Collège du Pré des Rois de La Ferté St-Aubin.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Séance du 5 mars 2025 n°2025-2-33

Séance du 5 mars 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 5 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 février 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Noël MOINE à M. Dominique THENAULT, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Stéphane CHOUIN, M. Georges BLAVIEZ à Mme Virginie OBRINGER-SALMON, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Modification du tableau des effectifs – postes saisonniers DSTO

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de recruter 2 adjoints techniques territoriaux pour une durée de 6 mois à la régie des services techniques afin d'assurer la continuité des services en fonction de la saisonnalité.

Il est convenu qu'en cas de difficultés de recrutement, il pourrait être opportun d'adapter le nombre d'agents saisonniers et la durée des contrats sans dépasser une durée totale de recrutement de 12 mois.

La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon. Les contrats seront établis sur la base de l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique (accroissement saisonnier d'activité).

Les missions sont :

- Effectuer les travaux d'entretien de premier niveau dans un ou plusieurs corps de métiers de voirie, bâtiment ou espaces verts en suivant des directives, et de renforcer les équipes de régies (espaces verts - bâtiments- voirie) en fonction des nécessités et des chantiers en cours avec les activités suivantes :
- Travaux d'entretien courant des voiries communales
- Maintien en état d'usage et de propreté les voiries et parties extérieures des bâtiments communaux
- Travaux d'entretien et de mise en œuvre du fleurissement
- Participation aux tontes et à l'entretien des espaces verts
- Mise en place techniques des fêtes et cérémonies

Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250305-2025_2_33-DE

SLO

Profil recherché :

Expérience en espaces verts fortement souhaitée

Esprit d'équipe, polyvalence, autonomie, Savoir rendre compte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

CREE initialement 2 postes de 6 mois de saisonnier sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet

DIT que le nombre de postes pourra varier en fonction du contexte sans que la durée totale des contrats ne dépasse 12 mois

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les contrats correspondants et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

DIT que les crédits sont prévus au BP 2025 chapitre 012.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance

